

La lettre du Moulleau - N° 23 - Juillet -Août 2024

EDITO - Victor PERY

Une année de plus, un été à Arcachon.

Que vous soyez habitués des lieux, en villégiature, travailleurs, néophyte du bassin ou au contraire en train de fuir l'arrivée des estivants, nous avons un point commun : cet intérêt pour ce lieu incroyable ! Et quand on tient à quelque chose, on a tendance à le défendre.

Et c'est bien là le rôle de notre association, l'APRSM : de faire de cet attachement une force pour préserver la qualité de vie que nous apprécions au Moulleau. Cela va de la sauvegarde des atouts à l'amélioration des points un peu plus faibles.

Alors oui, les anciens, ceux qui ont l'expérience et la mémoire, regrettent certains changements. Ils ont vu le Moulleau, le bassin évoluer depuis des décennies. Ont-ils vraiment tort ?

La pression immobilière, et les agrandissements de maison, les piscines non incluses dans la surface constructible du PLU. Ou le SCOT qui déjà annonce une urbanisation plus forte encore.

La raréfaction des arbres de hautes tiges et des pins en particulier. En vous promenant, à de nombreux endroits, la canopée résineuse fait place à un grand ciel vierge de végétation.

Les nuisances estivales aux abords du Moulleau : les jeunes qui profitent de la fête, pas de problème, on est tous passés par là. Mais certains établissements ne respectent pas suffisamment les règles et portent atteinte à la tranquillité des riverains.

La qualité de l'eau du bassin : il ne faut pas se voiler la face, ce n'est pas bon. L'alerte sérieuse

de cet hiver a pointé de profonds manquements dans la gestion des eaux, et rien n'est réglé actuellement.

La lutte sans fin des mouvements des bancs et des plages, remodelés sans cesse par les tempêtes, raccommodés sans relâche par les dragueuses. Un point pour les vacanciers, zéro pour les hippocampes. Peut-être y a-t-il des compromis à trouver ?

Toutes ces questions me semblent légitimes, et souvent, les uns s'affrontent aux autres. Chacun défendant son pré carré. Heureusement avec un peu moins d'animosité que ceux qui s'opposent au niveau national.

Au milieu de ces enjeux, l'APRSM, apolitique, essaie de protéger une certaine vision de la vie. La mission n'est pas toujours aisée, et les débats nombreux. Mais je suis fier que nous puissions continuer à être d'humbles gardiens du temple. Que nos démarches puissent avoir un impact, même modeste, pour le bien de tous.

Et si vous souhaitez vous joindre à nous, en tant que membre, ou vous engager au sein du conseil d'administration, nous serons ravis de vous rencontrer.

L'Assemblée Générale de l'association se tiendra au Tir au vol, 10 avenue du Parc, le vendredi 2 août 2024 à partir de 09 h 30.

Nous vous y attendons nombreux, comme chaque année.

Monsieur le Maire sera présent pour répondre à vos questions.

A l'issue, nous serons enchantés de discuter autour d'un petit apéritif convivial.



QUEL SCOT POUR DES LENDEMAINS QUI CHANTENT OU QUI DECHANTENT ?
Philippe BOURGEOIS

40 000 habitants à accueillir dans les 15 années à venir soit 30 000 logements supplémentaires, ce sont les objectifs du SCOT, retardé quelques temps, mais de nouveau en piste suite à quelques modifications à la marge pour satisfaire l'autorité préfectorale.

Pour autant c'est-on posé les bonnes questions ? De quelle population parle-t-on, de quel logement ? La villa de luxe au Pilat ou au Cap, l'appartement à Marcheprie à Mios ? L'écart sociologique, idéologique, politique est stratosphérique. Faut-il un peu de tout ? Mais dans quelle proportion ?

Faut-il rééquilibrer entre le logement social intermédiaire ou libre ? Faut-il privilégier la transformation de zone naturelle en zone urbaine sur des terrains à haute valeur ajoutée au Cap ou viser une mixité sociale auprès des lignes de transport en commun ? Sur quel terrain ? Une fois retranchées les zones agricoles (en déficit), les zones inondables (en progression), les zones humides, de biodiversité, les couloirs écologiques, les zones naturelles (vitales), le recul du trait de côte, le choix se restreint.

Et de quel modèle d'habitat parle-t-on ? En gros 900 hectares de terrains en zone naturelle à urbaniser (suivant la ZAN) pour 30 000 logements soit 300 m² par logement. La moyenne de cet objectif milite pour du collectif en social ou intermédiaire, dans quelle proportion ? sur quelle commune ?

Y'a-t-il de la place pour le modèle rêvé des français : la maison individuelle ? 17 communes à accorder pour répondre aux souhaits unanimes de maires bâtisseurs et autant de questions à résoudre ! Il va en falloir des discussions et du courage politique pour harmoniser les positions.

Arcachon n'a plus de terrain à bâtir, doit-on continuer à densifier, à boucher les dents creuses qui bien souvent constituent des respirations en ville, à démembrer les parcelles et contribuer aux défrichements de ce qui constitue le trésor de notre environnement ?

Plutôt que de rester arc-bouté sur la position de principe des PLU qui démontreront rapidement leur limite pourquoi ne pas envisager des PLU qui mutualiseraient les objectifs à atteindre et éviteraient l'asphyxie à Arcachon.

Tous les sujets évoqués seraient plus faciles à régler sur le territoire du Sybarval avec 3 entités PLUI (COBAN, COBAS et Val de l'Eyre). La prise de décision démocratique à 3 en serait largement facilitée. Sur ces 3 secteurs il y a du terrain disponible, permettant un urbanisme intelligent, raisonné et de qualité permettant une mixité urbaine et sociale. Ne nous y trompons pas 40 000 habitants supplémentaires en 15 ans c'est plus qu'une gageure c'est un choc d'autant plus violent qu'il peut être fatal (CF problèmes d'assainissement) si le saupoudrage des objectifs était la règle dans les 17 communes.

Mais l'objectif d'augmentation de population ne sera réussi que si on change notre vision de la ville et de son urbanisme ; il faudra raisonner écoquartier, cité-jardin, choix de terrain adapté, proximité des transports en commun, zones d'activités, commerces, équipements publics.

Il faudra inverser les priorités de raisonnement, d'abord les piétons puis les vélos, les transports en commun et enfin les voitures qui devront retrouver la place qu'elles n'auraient jamais dû quitter. L'espace public devra être végétal avant d'être minéral.

Ces ambitions seront la règle mais seront-elles partagées par les 17 maires concernés ? La répartition des objectifs suivant quels critères : les surfaces disponibles, la population existante, la surface totale des communes, la surface déjà urbanisée (sans PLU les règles de la ZAN devront être respectées par commune), ce qui rendra la résolution des objectifs du SCOT kafkaïenne.

La mutualisation des objectifs dans le cadre de PLU sera indispensable pour permettre une mise en œuvre harmonieuse et de qualité. Sans SCOT l'avenir du bassin serait anarchique, avec un SCOT la marche à franchir sera considérable et nécessitera une étroite et parfaite coordination entre les 17 communes. Mesdames, Messieurs les Maires bon courage !

REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES ARBOUSIERS

Georges KOURI

Lors des différents ateliers citoyens initiés par la mairie et auxquels des membres de l'A.P.R.S.M a participé, il avait été évoqué la nécessité de réaménager la place des Arbousiers.

Cette place est un lieu très fréquenté des arcachonnais et des touristes donnant accès à une belle plage, au restaurant du Bikini et à des activités nautiques (catamarans, planches à voile, école de voile...).

Au fil des années, cet endroit s'est dégradé.

Que ce soit au niveau du parking, de la partie située au sud du Bikini avec un sol peu praticable et l'entreposage aléatoire d'annexes, ou de l'installation de cabanes d'un goût esthétique discutable.

Question sécurité des piétons, un autre problème est posé par l'accès à la plage. Entre les croisements non sécurisés avec la piste cyclable et l'entrée du parking, et l'accès piéton qui se fait majoritairement par la traversée du parking.

Le Maire, Monsieur Yves Foulon, nous a informé qu'un projet de réaménagement était initié, qu'une étude technique avait été faite. Il nous a conviés à une visite sur place le 19 juin pour une présentation de l'ébauche du projet. Réunion qui

nous a permis de voir ce qui était envisageable ou pas en fonction des contraintes de protection des domaines maritime et public, et du budget alloué par la mairie à cet aménagement. Monsieur le maire nous a engagé à faire des propositions concrètes.

Ce travail est en cours au sein du Conseil d'Administration de l'association. Les souhaits de l'A.P.R.S.M déjà identifiés sont les suivants :

- Sécurisation de l'accès piéton. Ce qui entraîne une réflexion sur la cohabitation voitures, vélos, piétons.

- Harmonisation voire déplacement des cabanes pour améliorer le côté anarchique de l'installation actuelle.

- Végétalisation du parking, pour casser l'îlot de chaleur produit en été, protéger les véhicules du soleil, et en améliorer l'esthétique

Ces propositions et d'autres seront étudiés par la mairie, et viendrons, si accord il y a, compléter le projet initial. L'objectif est de finaliser le projet définitif avant notre prochaine assemblée.

Nous vous donnons rendez-vous à notre assemblée générale pendant laquelle Monsieur le Maire présentera l'aménagement envisagé.

AFFAIRE DE POINT DE VUE, SANS DOUTE.

Victor PERY

En mai 2020, c'est la fin du confinement, et le retour des scooters des mers sur le bassin d'Arcachon.

D'un calme quasi absolu au rodéo sur l'eau, la rupture est brutale ! Deux pétitions sont lancées simultanément de part et d'autre du Bassin. Elles réunissent très rapidement plus de 9000 signatures. Les presses écrite et télévisée relayent le ras-le bol des riverains. Le maire d'Arcachon et la sous-préfecture sont sollicitées pour action, sans réaction.

4 ans plus tard, les maires d'Arcachon et de Lège-Cap-Ferret interdisent par arrêté l'utilisation des cales de mises à l'eau du port par les jet-skis des particuliers. C'est la cale des péris en mer à Arcachon, et celle du port de la Vigne à Lège Cap Ferret qui sont interdites. Les raisons invoquées sont des nuisances et des incivilités. Le maire nous a fait part en particulier du squat des places réservées aux plaisanciers du port par les remorques de certains propriétaires de jet-ski, et d'incivilités répétées au moment des mises à l'eau.

Les amateurs de jet ski ne l'entendent pas de cette oreille, mais font preuve sans doute d'un peu d'égoïsme. En effet pour une douzaine de jet ski sur l'eau, c'est plus de 100.000 usagers qui subissent leurs nuisances sonores.

« Mais les jets-skis sont moins bruyants que les bateaux ! » s'insurgent les jet-skieurs. Mais ce sont les déjaugeages qui saturent de bruit l'environnement.

La vitesse sur le Bassin, est limitée à 20 nœuds maximum (37km/h), quand un jet-ski est lui

motorisé pour aller entre 70 et 80 km/h soit le double. Et par essence en jet-ski, sans vitesse, pas de sensations. Donc les dépassements de vitesses sont systématiques. Et si je comprends l'envie de sensations fortes, la pratique de ce loisir n'est juste pas adaptée au Bassin d'Arcachon. Et je ne parle même pas de la minorité tapageuse qui posent ses engins sur la plage le temps de prendre un verre en terrasse, font des

acrobaties en bord de plage, sont à fond dans la bande des 300 mètres, ou qui invectivent les baigneurs qui les « gêneraient ».

Reste les jets skis loués par les professionnels, toujours autorisés. On espère qu'ils relayeront les règles inhérentes à la pratique de ce loisir.

Retenons tout de même ce premier pas dans le bon sens.

ARGUIN

Jean-François REYNAUD

"Arguin s'est fini et dire que c'était le lieu de mon premier amour..." Et oui malheureusement si ce ne sont les sternes caujeks et autres volatiles qui nous interdisent de fréquenter le banc d'Arguin, ce sont les tempêtes violentes et successives qui le font disparaître tout en laissant apparaître un grand nombre de ferrailles dont l'enlèvement incombe et incombe toujours aux ostréiculteurs ! Faute de sable notre combat cessera ; Arguin ne sera bientôt plus qu'un souvenir, mais alors où pourrons nous naviguer et faire halte ?

Le mouillage dans le bassin d'Arcachon devient de plus en plus règlementé voire interdit, soit pour protéger les fonds marins soit pour laisser libre circulation aux bateliers, de plus en plus nombreux qui promènent de plus en plus de touristes éphémères que l'on fait rêver devant des villas de prétendues stars ! Les quelques bancs qui nous restent à marée basse sont pris d'assaut par des pneumatiques surmotorisés dont le bruit et la musique sont insupportables.

Nous sommes probablement à la limite de notre capacité touristique bien que voulue et aidée par le sacro-saint développement économique cher à nos édiles.

Notre bassin n'a jamais aussi bien porté son nom d'autant qu'il était impossible (temporairement) d'y entrer ou d'en sortir, une "bassine" dans laquelle près de 13.000 embarcations y sont immatriculées, tout ceci laisse songeur pour envisager l'avenir !

Restons tout de même quelque peu optimiste, espérons tout d'abord une météo clémente pour cet été et la découverte de quelques havres de paix dans le bassin...il en reste encore !

Bonne navigation et bonnes vacances.

© Crédit photo Philippe Hedeline – photographe



Les articles que vous lisez dans notre lettre du Moulleau sont écrits par des membres de l'association. Chaque membre a la liberté de traiter le sujet qu'il souhaite. Ils sont en général le reflet de l'esprit de l'association. Certains articles peuvent susciter le débat. Tant mieux ! C'est dans la discussion que nous apprenons les uns des autres et que l'intérêt commun se dessine. En tant que membre de l'association, vous pouvez nous envoyer les textes issus de vos sujets de réflexion, vos préoccupations ou de vos émerveillements. Nous serons ravis de les partager dans une prochaine édition.